



SGA
FICHE DE SÉCURITÉ
Conformément au Règlement 453/2010 CEE

1re date de délivrance 2003

Révision date: 22/octobre/2012 en remplacement de celle de: Décembre 2011

1.1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIÉTÉ OU ENTREPRISE

Nom du produit: **ALUN DE POTASSIUM "PP"**
Nom chimique: Aluminium Potassium Bis (Sulphate)
Données du fabricant:
Identification: PRODUCTOS ALBI, S.L.
Adresse: MUELLE COMERCIAL S/N
088000 VILANOVA I LA GELTRÚ
(BARCELONA)
Téléphone: 93 815 22 67
Fax: 93 815 77 25
Email: adm@productosalbi.com

1.2 - UTILISATIONS PERTINENTES:

Utilisations les plus fréquentes:

Cosmétique.
Astringents et agents de conservation.
Tannages.
Teinture par mordantage.
Processus de collage du papier.

Utilisations déconseillées:

Aucune connue

1.3 - RENSEIGNEMENTS FOURNISSEUR DE LA FICHE DE SÉCURITÉ:

Identification: PRODUCTOS ALBI, S.L.
Adresse: MUELLE COMERCIAL S/N
088000 VILANOVA I LA GELTRÚ
(BARCELONA)
Téléphone: 93 815 22 67
Fax: 93 815 77 25
Email responsable: adm@productosalbi.com

1.4 - NUMÉRO TÉLÉPHONIQUE D'URGENCE:

Téléphone: 93 815 22 67 - 93 8153409 (24h/24)
Service National d'Information Toxicologique: 915620420

2.1- IDENTIFICATION DES DANGERS: CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE

Directive 67/548/CE:	Irritant Xi ; R41
Règlement (EU) 1272/2008:	H318 Provoque des lésions oculaires graves
Caractérisation du danger:	Catégorie 1. Lésions oculaires graves/irritation oculaire.
Contact avec la peau:	En général, le produit n'irrite pas la peau.
Contact avec les yeux:	Irritations graves.
Inhalation:	Irritation des voies respiratoires
Ingestion:	Douleurs abdominales.

2.2- ÉLÉMENTS DE L'ÉTIQUETTE:

Étiquetage conformément à la Directive 67/548/CE.

Pictogrammes:



Phrases R et S:

- R36/38: Irrite les yeux et la peau.
 S2: Tenir hors de la portée des enfants.
 S13: Tenir loin des aliments, boissons et fourrages.
 S26: En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.
 S37/39: Utiliser des gants appropriés et protéger les yeux et le visage.
 S41: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.

Classification conformément au règlement (CE) No. 1272/2008 avec modifications ultérieures

- Risques pour la santé

H318 – Provoque des lésions oculaires graves.
 Catégorie 1 Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Étiquetage conformément au règlement (EU) 1272/2008

Pictogrammes:



- H319: Provoque des irritations oculaires graves. Catégorie 2.
 P280: Porter des gants et des lunettes de sécurité, ainsi que des vêtements et des masques de protection.
 P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE D'INFORMATION TOXICOLOGIQUE ou un médecin.

2.3- D'AUTRES DANGERS:

- Si le matériel se présente sous forme de poudre sèche, il y a la possibilité de poussière pendant le vidage des sacs.

Continue à la page 3

3.1- COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS:

Identification de la substance	ALUMINIUM POTASSIUM BIS (SULPHATE) ALUN DE POTASSIUM
N. CAS:	10043-67-1
EC Numéro:	233-141-3
N. Pré-enregistrement REACH	05-2114571504-49-0000
Additif alimentaire CEE	E-522
CEE: Règlement n. 1272/2008	
Directive sur les substances dangereuses DSP: Directive 67/548/CCE	

3.2/3.2.4.- MÉLANGES: Substance sans aucun mélange.

4.1- DESCRIPTION DE PREMIERS SECOURS:

- L'Alun de Potassium est un additif alimentaire enregistré dans la CEE sous le n. E-522. En cas d'ingestion de doses importantes, rincer la bouche abondamment sans avaler l'eau, NE PAS faire vomir. Donner à boire de l'eau abondamment. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer cette fiche ou tous les renseignements du produit.

- En cas d'exposition des yeux: rincer abondamment avec de l'eau pendant plusieurs minutes (enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire) et fournir des soins médicaux.

- Exposition de la peau: Aucun effet nocif n'a été constaté en cas de contact avec la peau. En cas de rougissement ou de douleur, rincer bien la peau avec de l'eau, prendre une douche et, s'ils persistent, fournir des soins médicaux.

- En cas d'inhalation, transporter la victime à l'extérieur ou à l'air frais, laisser en position confortable pour respirer et fournir des soins médicaux. En cas de problèmes de respiration, administrer de l'oxygène.

4.2- PRINCIPAUX SYMPTÔMES:

Ingestion: Douleurs abdominales, sensation de brûlure, nausées, vomissements.

Exposition des yeux: Présence de rougeurs, brûlures profondes pouvant devenir graves.

Inhalation: Toux, halètement, mal de gorge.

4.3- TRAITEMENTS SPÉCIAUX:

En cas de problèmes de respiration, administrer de l'oxygène. En cas d'ingestion, fournir des soins médicaux et couvrir la victime. Les symptômes peuvent apparaître avec un certain retard.

5.1- MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES:

Pas de combustible. En cas d'incendie tous les agents d'extinction seront permis.

5.2- RISQUES SPÉCIFIQUES EN CAS D'INCENDIE:

En cas d'incendie et de hautes températures, des fumées et des gaz toxiques et irritants peuvent être libérés.

Le produit se décompose au-delà de 770C°, tout en libérant des vapeurs corrosives de Trioxyde de Soufre

5.3- RECOMMANDATIONS DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES POUR LE PERSONNEL:

Produits extincteurs: Tous les agents extincteurs sont permis.

Protection spécifique: Vêtement de protection complet.

6.1- MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL:

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE :

6.1.1- Le personnel qui ne fait pas partie des équipes d'urgence:

- a) Garder le personnel non requis éloigné et contre le vent fin d'éviter l'inhalation de poussière du matériau déversé.

Précautions individuelles: Normales

- b) Produit non combustible.

- c) Dans des conditions normales, il ne faut pas assurer la sécurité du périmètre.

6.1.2- Le personnel des équipes de secours:

- a) Équipements de protection contre la poussière, des gants, des bottes de protection et des lunettes anti-poussière.

6.2- CONSIGNES LIÉES À L'ENVIRONNEMENT:

Il ne faut pas de précautions environnementales spéciales.

6.3.1- MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

- a) Il ne faut pas de méthodes de confinement. Le ramassage du produit et le nettoyage conventionnel des déchets les plus petits seront réalisés par aspiration avec filtre EPA. Éviter l'émission de poussière pendant le nettoyage. Après celui-ci, lavez très bien la zone contaminée, éliminez ce matériel et le récipient le contenant comme déchet dangereux, voir section 13.

6.3.2- TECHNIQUES DE NETTOYAGE:

- a) Techniques de neutralisation: Étant donné l'acidité du produit, on pourrait réaliser postérieurement un assainissement du sol avec du bicarbonate de sodium.
- b) Techniques de dépollution: En cas de produit solide ramasser de manière conventionnelle et neutraliser le sol avec du bicarbonate de sodium en cas de produit liquide.
- c) Matériaux absorbants: Sable, terre et matériaux absorbants non alcalins.
- d) Techniques de nettoyage: Techniques conventionnelles pour les matières solides et pompage pour les liquides.
- e) Techniques d'aspiration: L'aspiration, réalisée avec les moyens matériels adéquats, est valable pour les liquides et pour les matières solides.
- f) Matériel de confinement/nettoyage: Il ne faut pas de matériaux spéciaux pour la manipulation temporaire du produit, dans les barrières ni pour le nettoyage, (produits antidéflagrants, anti-acides, etc.)

6.3.3- AUTRES INDICATIONS DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:

Ne pas utiliser de matériaux de confinement à caractère très alcalin.

6.4- RÉFÉRENCES D'AUTRES SECTIONS:

Voir sections 8 et 13

7.1- PRÉCAUTIONS POUR UNE MANIPULATION ET STOCKAGE EN TOUTE SÉCURITÉ:

7.1.1 a) Étant donné que le matériau n'est pas combustible, on devra prendre des mesures en ce sens.

Pour le produit solide, éviter la production de poussière et de particules en suspension moyennant l'aspiration et le filtrage. Utiliser les moyens de protection personnelle habituels.

- b) Éviter tout contact de la substance avec des alcalis forts.
- c) Éviter les déchets dans les égouts.

7.1.2

- a) Ne pas manger ni boire dans les zones de travail habituelles.
- b) Se laver les mains après chaque utilisation.
- c) Enlever les vêtements de protection dans les zones de restauration.

7.2- CONDITIONS DE STOCKAGE EN TOUTE SÉCURITÉ:

a)

- 1) Atmosphères explosives: Sans risques.
- 2) Conditions corrosives: Stocker dans des sacs ou dans des récipients en plastique, résines ou inox. à température ambiante. Ne pas stocker dans des récipients en fer ou en aluminium.
- 3) Risques d'inflammabilité: Substance non inflammable.
- 4) Substances incompatibles: Ne pas mélanger avec des alcalis forts.
- 5) Conditions d'évaporation: Dans les dissolutions en conditions de stockage prolongé dans des conteneurs ouverts a lieu une évaporation et cristallisation du produit.
- 6) Sources potentielles d'inflammabilité: Substance non inflammable.

b)

- 1) Conditions météorologiques: Le produit n'est pas affecté dans son emballage habituel.
- 2) Pression environnementale: Le produit n'est pas affecté par des variations de pression environnementale.
- 3) Température: En cas d'incendie et de températures élevées, des fumées et des gaz toxiques et irritants sont libérés.
- 4) Lumière solaire: Non affecté.
- 5) Humidité: Le produit peut s'agglomérer s'il n'est pas protégé de la chaleur.
- 6) Vibrations: Non affecté.

c)

- 1) Stabilisants: Il n'en a pas besoin.
- 2) Antioxydants: Il n'en a pas besoin

d)

- 1) Ventilation: Ventilation normale
- 2) Conception spécial du stockage: Il n'en a pas besoin, des liquides dans un réservoir étanche.
- 3) Quantité maximale de stockage: Sans limitation
- 4) Compatibilités d'emballage: Emballage en plastique, ne pas emballer en papier ni en carton.

7.3- UTILISATIONS SPÉCIFIQUES FINALES:

- Tannages - Cosmétique - Conservants

Il n'a aucune utilisation spécifique déterminée mais un vaste éventail d'utilités pouvant faire partie d'autres composés. Chaque producteur final doit respecter les recommandations comme substance qui figurent sur cette feuille et il devra connaître les recommandations de son composé, l'épurant par recristallisation s'il est jugé opportun.

8.1- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE:

PARAMÈTRES DE COMMANDE:

8.1.1. Limites d'exposition:

VLA-ED: 2mg/m³

8.2- CONTRÔLES DE L'EXPOSITION:

8.2.1- Contrôles techniques appropriés: Dans l'usage général, la substance ne présente aucun risque pour la santé et la sécurité des travailleurs qui la manipulent en prenant des mesures de protection et en utilisant les équipements de protection nécessaires.

Tenir à l'écart d'aliments et de boissons.

8.2.2- MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION PERSONNELLE:

8.2.2.1- L'utilisation des équipements de protection habituels sera conforme aux bonnes pratiques d'hygiène professionnelle, ne nécessitant aucun équipement spécifique de protection contre les risques chimiques, les incendies ou les explosions.

8.2.2.2-

a) Protection des yeux/visage: Porter des lunettes de sécurité hermétiques, ne nécessitant aucun écran facial pour manipuler la substance.

b) Protection des mains: Pour travailler avec la substance, utiliser des gants imperméables normaux.

c) D'autres:

Protection des voies respiratoires: Masque facial contre la poussière.

Protection du corps: Vêtement de protection.

Mesures d'hygiène: Se laver les mains avant et après le travail.

d) Danger de brûlure: Aucun danger de brûlure pendant l'utilisation normale de la substance n'a été constaté.

8.2.3.- CONTRÔLES D'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE:

Le produit ne présente aucun risque environnemental dans des conditions normales d'utilisation.

Utiliser des filtres dans les lieux de manipulation où il y a de la production de poussière.

En cas de déversement, une attention particulière doit être accordée aux poissons.

9.- PROPIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:

- a) Aspect: Poudre blanche humide
- b) Odeur: Presque imperceptible.
- c) pH à 25 °C 3.5 (solution à 1%)
- d) Point de fusion: 93° C°
- e) Point d'ébullition: 200 C°
- f) Point d'éclair: Non inflammable
- g) Densité: 1,64 g/cc
- h) Solubilité: Facilement soluble dans l'eau. 150gr./l. dans de l'eau à 20C°
- i) Température de décomposition: > 770 C°
- j) Propriétés explosives: Non explosif
- k) Propriétés comburantes: Non comburant
- l) Peut contenir des traces d'alun ammoniacal.

10.1- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ:

Réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue.

10.1.2- INCOMPATIBILITÉS:

Incompatible avec les récipients en papier, carton, acier carbone et aluminium à cause de contamination de la substance et corrosion des récipients.

10.2- STABILITÉ CHIMIQUE:

Substance très stable dans des conditions environnementales normales et dans des conditions environnementales de pression et température prévisibles.

10.3- POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:

Produits de décomposition dangereux: Au-dessus de 770 C° il peut se décomposer en émettant des vapeurs corrosifs de Trioxyde de Soufre.

10.4- CONDITIONS À ÉVITER:

Éviter l'exposition directe à hauts degrés de température afin d'éviter le compactage de la substance. Celle-ci n'est pas affectée par les conditions habituelles de température, lumière, chocs, décharges électriques, vibrations, électricité statique, etc.

10.5- MATÉRIAUX INCOMPATIBLES:

Ne pas stocker dans des récipients en papier, carton, acier carbone, aluminium ou d'autres matériaux facilement oxydables.

Tenir à l'écart des bases fortes.

10.6- PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:

Au-dessus de 770 C° il peut se décomposer en émettant des vapeurs corrosifs de Trioxyde de Soufre.

11.1- INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES:

Toxicité aiguë: Inconnue

Corrosion ou irritation cutanée: En général, il n'irrite pas la peau.

Contact avec les yeux: Irritations.

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

Mutagénicité dans les cellules germinales: Aucun effet de mutagénicité connu.

Cancérogénicité: Aucun effet de cancérogénicité connu.

Toxicité pour la reproduction: Aucun effet connu.

Toxicité spécifique d'organes (exposition unique): Non établie.

Toxicité spécifique d'organes (exposition répété): Aucun effet connu.

11.1- MÉLANGES:

Aucune information pertinente car il s'agit d'une substance.

12.- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES:

En cas de déversements importants, le produit peut être dangereux pour les poissons.

12.1- TOXICITÉ:

Substance enregistrée comme additif alimentaire auprès de la CEE sous le n° **E-522**.

Le produit ne présente aucun risque dans des conditions normales d'utilisation.

En cas de déversements importants, le produit peut être dangereux pour les poissons.

Sans aucun impact sur les usines de traitement des eaux usées, il favorise la décantation.

12.2- PERSISTENCE:

La dégradation de l'environnement a lieu par la dissolution de la substance dans l'eau et la réaction acide des composants de base. Dans des conditions normales, il n'y a aucun composant nocif sur l'environnement.

12.3- POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Inconnu.

12.4- MOVILITÉ AU SOL:

Il peut être entraîné dans des eaux souterraines à cause de son haut niveau de solubilité.

Présenté sous forme de poudre sèche, il peut être entraîné par le vent.

12.5- VALORATIONS PBT et mPmB:

Inconnues.

12.6- AUTRES EFFETS NÉFASTES:

Aucun potentiel connu de formation d'ozone ni de perturbation du système endocrinien.

13.1- CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION: MÉTHODES DE TRAITEMENT DE DÉCHETS.

Restes: Il ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Consulter la réglementation locale, régionale, nationale et internationale en vigueur.

Emballages: Éliminer les emballages dans un lieu de manipulation de déchets, recyclage ou élimination conformément aux dispositions administratives en vigueur.

Le produit provenant de rejets peut être recyclé par le fabricant.

14.1- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT: NUMÉRO ONU

Il ne figure pas sur les listes de numéros ONU, ADR, RID, ADN, IATA, IMDG

14.2- DÉSIGNATION OFFICIELLE ONU:

Il ne figure pas sur la liste.

14.3- SORTES DE DANGERS:

Il ne figure pas sur la liste.

14.4- GROUPE D'EMBALLAGE:

Il ne figure pas sur la liste.

14.5- DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:

En cas de déversements importants dans des fleuves ou des rivières, le produit peut être dangereux pour les poissons.

14.6- PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR LES UTILISATEURS:

Les mesures habituelles de protection pour le transport chargement et déchargement du produit devront être adoptées afin d'éviter les fuites ou déversements.

14.7- TRANSPORT EN VRAC PAR MER GRANEL MARPOL 73/78 ET CODE IBC:

Les réglementations de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) devront être adoptées et appliquées: l'annexe II de la Convention internationale pour la prévention de la contamination causée par les navires, de 1973, modifié par le Protocole de 1978 (MARPOL 73/78 Édition consolidée 2006, Londres, IMO 2007, ISBN 978-92-801-4216-7) et le Code International pour la construction et l'équipement de navires transportant en vrac des substances chimiques (Code international de substances chimique en vrac) (Code IBC, IATA, édition 2007-2008)

15.1- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRE: RÉGLEMENTATION ET LEGISLATION SPÉCIFIQUES POUR LA SUBSTANCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT:

L'Alun de Potassium a été approuvé par la CEE en tant qu'aditif alimentaire sous le registre **E522**

Aucune législation n'estime que la substance soit nocive pour la couche d'ozone, et elle ne figure sur les listes de polluants organiques persistants.

15.2- ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:

Produit chimiquement très stable. Eviter tout contact avec des bases fortes.

16- AUTRES INFORMATIONS:

Cette fiche de sécurité remplace celle de décembre 2011 active jusqu'au 22.10.2012. Elle a été créée et actualisée selon le Règlement 453/2010 CEE compte tenu des expériences propres et des sources bibliographiques, annulant toute fiche de ce produit diffusée préalablement.

La substance devra être utilisée avec les bonnes pratiques d'utilisation et la formation appropriée des travailleurs afin d'éviter toute incidence ainsi que toute incidente et pour préserver l'environnement.

Pour la création de cette fiche ont été appliquées les recommandations concernant le règlement type, volume I pour le transport des Nations Unies.

Fin de la fiche de sécurité.